

Les "focus groups", dernière étape de la concertation du Plan Climat

Comment enrichir et améliorer les propositions issues des Ateliers Thématiques pour qu'elles soient effectivement acceptées et mises en œuvre par les habitants et les usagers du territoire ? C'est la question autour de laquelle travailleront les "focus groups" de citoyens.

Dernière étape du large processus de concertation engagé par le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie pour construire son Plan Climat, les focus groups organisés en mars 2011 assureront un indispensable temps d'écoute.

Un Focus Group (ou groupe de discussion témoin) est une technique de recherche qualitative qui suscite une discussion ouverte au sein d'un groupe représentatif de la population concernée par un problème donné. Dans le cadre de la concertation du Plan Climat, ces groupes seront l'occasion d'une libre discussion autour des pistes d'actions identifiées dans le Livre Blanc.

Quatre groupes d'habitants

Les candidatures seront sélectionnées et réparties de façon à former un panel d'habitants représentant, de la façon la plus fidèle possible, les différentes composantes démographiques et catégories socioprofessionnelles du Pays. Quatre groupes seront constitués, rassemblant chacun vingt à trente participants. Chaque groupe travaillera sur les propositions d'un Atelier Thématique :

- > production et économie d'énergie,
- > production et consommation responsables,
- > mobilité et transports,
- > aménagement du territoire et bâtiments.

Les focus groups se tiendront en soirée pour permettre aux citoyens d'y participer sans contrainte professionnelle. Leur durée n'excédera pas deux heures.

La discussion sera conduite par un animateur-moderateur suivant un canevas précis. Objectif : commenter, enrichir, amender, critiquer les propositions avancées par l'Atelier thématique concerné.

La préparation des participants

Les participants recevront, au cours d'une première session de formation, les données essentielles à une participation efficace à leur focus group : enjeux et objectif du Plan Climat, fonctionnement et règles du processus de concertation engagé. A l'issue de cette session, les résultats du Bilan Carbone® et le Livre Blanc des propositions sera délivrée aux participants. Ils s'engageront à contribuer activement à la réunion du focus group auquel ils auront été invités.

L'animation des focus groups

Après un rappel des objectifs par l'animateur et une rapide présentation des propositions de l'Atelier Thématique, les participants travaillent en sous-groupes pour identifier ce qui manque ou ce qui n'est pas compréhensible et repérer ce qui sera difficilement acceptable par les citoyens, ou envisageable sous certaines conditions. Ponctué par un temps d'échange collectif, le travail reprend sur les ajustements nécessaires à leur acceptation et leur mise en œuvre par les habitants. Une synthèse des avis, réactions et recommandations du groupe est réalisée dans un second temps d'échange collectif. Un compte-rendu des conclusions de la séance validées par le groupe est effectué après chaque réunion.

Appel à candidature

Nous vous invitons à participer à ces focus groups. Vous trouverez sur le site www.paysyonetvie.fr toutes les informations sur les règles de participation, les attentes du Syndicat Mixte et la manière de vous inscrire.

Paroles de citoyens

Le changement climatique, un enjeu reconnu

Le Syndicat Mixte a enquêté ! Les citoyens sont unanimes, le changement climatique n'est pas à remettre en question. Selon Julie, de Fougeré, "le changement climatique entraîne le dérèglement des saisons, la montée des mers et impacte fortement la faune et la flore". Valentin, de Thorigny, ajoute qu'il ne faut pas oublier les impacts sur les sociétés humaines : "le changement climatique aggravera les pénuries d'eau et les problèmes liés à la faim sur certains continents".

Les citoyens le savent, il faut agir !

Les causes du changement climatique sont bien identifiées par les habitants du Pays. Anne, Yonnaise, rappelle que, pour protéger la planète, "il est important d'économiser les énergies fossiles". Robert assure, à raison, que "seul, on ne peut agir. Mais si tout le monde s'y met, il est possible de diminuer les émissions de gaz à effet de serre". Il précise que "le gouvernement doit aussi agir".

Surtout, tous agissent au quotidien !

Tous les citoyens interrogés s'engagent chaque jour à diminuer leurs émissions de gaz, ce qui est porteur d'espoir ! Marie pratique le "covoiturage tous les jours", Adeline fait "attention à ne pas trop chauffer le logement" et utilise les transports en commun. C'est Julie demande, pour conclure notre enquête, à ce que "les collectivités communiquent davantage en direction des citoyens. Elles pourraient aussi intervenir dans les écoles, les enfants étant de bons relais vers les familles".

Ca tombe bien, le Plan Climat du Pays Yon et Vie est là pour ça !

Contact

Jacky Tougeron, chargé de mission Plan Climat du Syndicat Mixte Pays Yon et Vie

Tél. 02 51 06 98 77

Courriel : jtougeron@paysyonetvie.fr

En bref...

Patrimoine archéologique

Mise en valeur du patrimoine archéologique et rural ancien

Un projet original a vu le jour en Pays Yon et Vie. Son objectif : découvrir, valoriser et préserver notre patrimoine archéologique et ancien.

Le Pays Yon et Vie vous invite à partir sur les traces du mode de vie de nos ancêtres avec des archéologues... Plusieurs rendez-vous vous sont proposés pour découvrir la vie sociale et les paysages lointains de notre préhistoire :

Après-midi de la préhistoire

Ateliers gratuits et ouverts de 10 à 99 ans :

- > le 2 mars 2011 aux Lucs-sur-Boulogne : "Art pariétal : peinture aux pigments naturels"
- > le 9 mars 2011 à Landeronde : "Archéologie : initiation et découverte"

Des expos itinérantes

- > Du 12 janvier 2011 au 3 février 2011 à la Chaize-Vicomte : "L'Art dans la Préhistoire en Pays Yon et Vie", présente les différentes formes d'art persistant dans les 23 communes du Pays Yon et Vie (art rupestre estimé du Néolithique, mégalithes présentant les prémices d'un art très ancien) et en cours d'étude dans la région. A découvrir notamment l'espace de légendes "Farfadets et Caguenettes"...
- > Du 5 février au 13 février 2011 aux Lucs-sur-Boulogne : "Une Histoire de Fer en Pays Yon et Vie". Notre région a possédé plusieurs "mines de fer", dont un site dans la périphérie de La Roche-sur-Yon. A travers l'environnement du forgeron et l'évocation du monde celte, l'exposition revient sur l'histoire de ce métal.

Renseignements

Office de tourisme de La Roche-sur-Yon Agglomération

Tél. 02 51 36 00 85

Créaventures® au collège : c'est reparti

Cette année le programme innove : des projets passent en lycée !

Une nouvelle édition du programme de sensibilisation des jeunes à la création d'entreprise a été lancée en septembre dernier. 194 collégiens de 7 établissements du Pays Yon et Vie imagineront donc leur entreprise sur un programme de 20 heures. Créer un produit, trouver les clients, les outils de production, les financements et les compétences sont quelques unes des questions auxquelles devront répondre les créateurs en herbe.

Une nouveauté

Le Lycée KASTLER expérimente cette année un prolongement aux Créaventures® au Collège, dans le cadre de la nouvelle option "Création Innovation Technologique" instituée à la rentrée 2010- 2011 dans les classes de 2nd. Les lycéens vont tenter de matérialiser et tester deux des projets des Créaventures de l'an dernier, un fauteuil lumineux et sonore et un petit frigo portable et autonome.

En lien avec l'Inspection académique de la Vendée, le cabinet Kiose et Oryon, le programme "Les Créaventures au Collège" a été développé en 2007 par le Pays Yon et Vie pour les élèves de 3^e Option Découverte Professionnelle (ODP). La spécificité de cette action est d'ouvrir pour les jeunes de nouvelles perspectives d'orientation professionnelle via la création d'entreprises.

Les 7 collèges participants à l'édition 2011 : Le Puy Chabot (Le Poiré-sur-Vie), Antoine de ST Exupéry (Belleville-sur-Vie), St Louis (La Roche-sur-Yon), Ste Marie (Aizenay), Alex. Soljenitsyne (Aizenay), Les Gondoliers (La Roche-sur-Yon), Auguste Renoir (La Roche-sur-Yon).

Santé

Le diagnostic santé, effectué au 1^{er} semestre 2010, a dégagé 4 thématiques à approfondir : la nutrition, la santé mentale, les addictions et l'organisation de l'offre de soins. Un travail en ateliers a donc été engagé avec les acteurs de santé - professionnels, associations, institutions, collectivités, usagers - en décembre dernier. Ces réflexions partagées vont se poursuivre courant 2011.

Sensibilisation des agents d'accueil au handicap

Depuis 3 ans, le Pays organise chaque année une session de sensibilisation des agents d'accueil au handicap en partenariat avec les associations locales. Ainsi, tous les établissements publics recevant du public (les mairies, la CAF, la CPAM...). Il s'agit pour les salariés accueillant du public de mieux comprendre les différentes formes de handicap - moteur, visuel, auditif et mental - et ainsi de développer leurs compétences professionnelles vis-à-vis des personnes en situation de handicap. La prochaine session débutera le 1^{er} février.



Yon & Vie

Editorial



Jacques AUXIETTE

Président du Conseil Régional des Pays de la Loire,
Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Construisons ensemble le Plan Climat du Pays Yon et Vie

Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie engage cette année la construction de son Plan Climat Energie Territorial. Il constitue la réponse du Pays aux défis du changement climatique. Nous sommes convaincus que le territoire tout entier doit se mobiliser pour que l'impact de ce Plan Climat sur nos émissions de CO2 soit significatif à court, moyen et long termes.

C'est pourquoi nous avons souhaité élaborer ce programme d'actions en concertation avec tous les acteurs concernés.

Le sommet de Cancun a réuni en décembre les Nations Unies pour tenter d'accorder le monde sur un objectif contraignant de réduction des gaz à effet de serre. Quelle que soit l'issue de ces négociations, nous prendrons nos responsabilités à l'échelle de notre territoire. Notre Plan Climat n'a pas vocation à remplacer les engagements des Etats. Son ambition est de contribuer, dans le champ de nos compétences locales, aux objectifs de lutte contre le changement climatique.

Au cours d'une première étape de concertation, une cinquantaine d'élus, de membres du Conseil de Développement et de techniciens du Pays a débuté une réflexion sur les initiatives à mettre en œuvre pour diminuer les émissions de CO2 imputables aux activités des collectivités. Bien que celles-ci ne représentent que 4% du total des émissions, les collectivités souhaitent, par leur exemplarité, impulser la dynamique indispensable à la réussite du programme d'actions à venir.

Par leurs choix de transport, de consommation et d'habitat, les citoyens contribuent pour une part importante aux émissions de gaz à effet de serre. L'efficacité des actions à engager dépend donc de l'implication de tous. Il ne s'agit pourtant nullement d'inscrire notre démarche dans une logique anxieuse et culpabilisatrice, bien au contraire. C'est une démarche de responsabilisation collective et individuelle qui vise à prouver que l'action est souhaitable, souhaitée et possible.

C'est dans cet esprit que je vous invite à participer à une vaste concertation qui concerne l'ensemble des acteurs du territoire. De décembre 2010 à février 2011, le Syndicat Mixte organise des réunions thématiques ouvertes à tous : citoyens, membres d'une association, d'une entreprise ou d'une collectivité. Au cours de ces réunions, vous proposerez vos solutions et vos idées pour lutter contre le changement climatique. Vos contributions seront prises en compte dans l'élaboration de notre programme d'actions.

► Pour plus de détails, voir en page 4



PAYS Yon & Vie

Dépôt légal de mars 2006 ISSN : 1772-8304 - Directeur de la publication : Jacques Auxiette
Rédaction : Synergie - Conception - Réalisation : Cobalt communication / La Roche-sur-Yon
Photos : Photothèque de La Roche-sur-Yon Agglomération - Jacques Auvinet
Photothèque Ville de La Roche-sur-Yon - Colette François
Distribution : Mediapost - Tirage : 49 950 ex.
Contacts : Céline Doucet, Directrice - Cindy Nellec, Secrétaire - 15, rue Pierre Bérégovoy / 85000 La Roche-sur-Yon
Tél. 02 51 06 98 77 - Fax 02 51 08 84 53 - E-mail : syndicatyonetvie@wanadoo.fr

Numéro spécial Le Plan Climat du Pays Yon et Vie

Initié au début de l'année 2010, le Plan Climat du Pays Yon et Vie se déploie en trois grandes phases. Un diagnostic des émissions de CO2, le Bilan Carbone®, a d'abord permis de repérer les secteurs les plus émetteurs du territoire. Une seconde phase est en cours : la concertation. Ce processus participatif en trois étapes rassemble les collectivités, les acteurs économiques, les associations et les citoyens. Objectif : élaborer ensemble des propositions d'actions pour lutter contre le changement climatique. Et enfin, une troisième et dernière phase permettra de construire, à partir de ces propositions, un programme d'actions partagé par tous les acteurs du territoire.



Le changement climatique, une question à solidarité obligatoire

La réalité du changement climatique n'est plus aujourd'hui contestée, mais la négociation internationale, impérative, est difficile. La France, quant à elle, s'est engagée par la loi de 2005 à diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie contribue à cet objectif en construisant son Plan Climat sur une stratégie concertée.

Depuis l'intensification de l'ère industrielle dans la seconde partie du XX^{ème} siècle, on constate un accroissement continu de la température planétaire moyenne. Ce réchauffement est la conséquence directe de l'accumulation dans la haute atmosphère de gaz à effet de serre, tels que le CO2, dont les activités humaines fortement consommatrices de combustibles fossiles, sont responsables.

Pour la première fois, l'Homme est confronté à une question planétaire nécessitant une réponse solidaire. Le climat ne peut être stabilisé sans une action concertée de tous les pays. L'enjeu des sommets mondiaux, dont celui de Cancun en 2010, est bien de fixer des objectifs aussi impératifs que contrai-

gnants à l'ensemble des nations. Cette négociation internationale est loin d'être simple : les pays industrialisés peinent à remettre en cause leur mode de vie, tandis que les pays en voie de développement se préoccupent de réussir leur avenir...

La France s'est engagée sans attendre que ces objectifs internationaux soient fixés. Les échanges du Grenelle de l'environnement ont abouti en 2005 à une loi majeure : toute collectivité de plus de 50 000 habitants doit mettre en place un Plan Climat Energie Territorial, concrétisant sa stratégie de lutte contre le changement climatique. Toutefois, la loi n'en fixe pas la méthode de mise en œuvre.

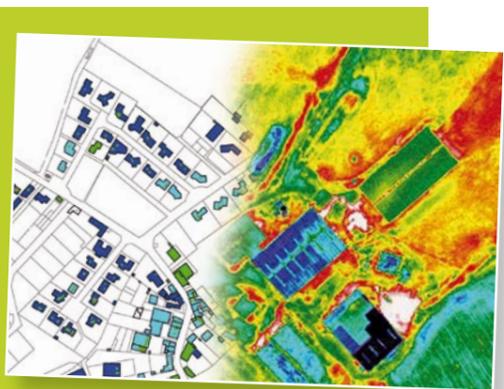
Le Syndicat Mixte souhaite construire son Plan Climat en travaillant avec l'ensemble du territoire à l'élaboration d'un programme d'actions concerté et partagé par tous. Il contribuera ainsi aux objectifs européens de réduction des émissions de GES : - 20% en 2020 et le Facteur 4 en 2050, soit une diminution de 75%.

► GES : Gaz à Effet de Serre
► CO2 : dioxyde de carbone

Une maison bioclimatique à la Marronnière

Sur le territoire du Pays Yon et Vie, nous pouvons tous agir contre le changement climatique. Vous en doutez encore ? Monsieur et Madame Delhommeau en sont la preuve ! A la Marronnière à La Roche-sur-Yon, ils ont décidé de vivre dans une maison bioclimatique. Aidé par un architecte du Poiré-sur-Vie, le couple a dessiné une maison orientée vers le sud. La

principale source de chaleur est naturelle, c'est le soleil. Construite grâce à des matériaux écologiques, dotée de panneaux photovoltaïques et thermiques, d'un poêle à bois, cette maison permet aux Delhommeau de limiter leurs émissions de CO2 liées à leur habitat. Eux aussi, comme le Syndicat Mixte, s'engagent ainsi à lutter contre le changement climatique.



L'opération "Thermographie Pays Yon et Vie" Vol au-dessus des pertes d'énergie

Le Syndicat Mixte n'attend pas la finalisation du Plan Climat pour s'engager ! Il a en effet dirigé l'opération "Thermographie Pays Yon et Vie". Cette technique permet, grâce à une caméra thermique embarquée dans un avion, de visualiser les déperditions de chaleur au niveau des toitures des bâtiments. L'analyse thermographique d'un bâtiment est une véritable aide à la décision permettant de s'assurer que des travaux d'isolation sont nécessaires ou non.

Près de 9 000 foyers sont venus consulter les résultats de la thermographie pour leur logement. Les Espaces Info Energie ont conseillé plus de 1 500 ménages sur les actions à mettre en place. Le Syndicat Mixte va maintenant engager une enquête pour savoir si les ménages conseillés ont engagé des actions.

Il est toujours possible de consulter les résultats de thermographie de votre logement auprès de votre mairie. L'Espace Info Energie ELISE reste à votre disposition pour vous conseiller en matière d'économies d'énergie.

Contact

ELISE

Espace Info Energie > 02 51 08 82 27

La concertation du Plan Climat Yon et Vie
L'implication de tous est indispensable !

Pour atteindre l'objectif "Facteur 4 en 2050" (division par quatre des émissions de GES) et les niveaux intermédiaires de réduction attendus d'ici 2020 (20 à 30%), l'engagement des acteurs économiques et citoyens aux côtés du Syndicat Mixte est une condition essentielle. Les collectivités du Pays Yon et Vie ne peuvent agir directement que sur une part assez réduite (4%) des émissions. La réussite d'un programme d'actions ne dépend pas d'elles seules : tous les acteurs du Pays doivent contribuer à la lutte contre le changement climatique.

Une concertation, à quoi ça sert ?

Construire ensemble le programme d'actions du Plan Climat : c'est la finalité du processus de concertation, débuté en novembre 2010. Cette co-construction nécessite d'inventer de nouvelles logiques de coopération et de mutualisation, qui vont au-delà de la somme des engagements individuels. C'est l'élaboration commune des solutions qui permet, le Syndicat Mixte en est convaincu, d'impulser la dynamique de mobilisation indispensable à la réussite finale.

Un processus en trois étapes

A partir des résultats sur Bilan Carbone® et des enjeux principaux du Pays Yon et Vie, la démarche de concertation a été structurée en trois grandes étapes.

Une première étape "collectivités" a eu lieu en novembre et décembre 2010. Trois sessions de travail ont rassemblé les membres du conseil de Développement, les élus et les agents des collectivités du Pays. Elles ont permis de constituer une première série de propositions d'actions internes, portant sur les patrimoines et services.

La deuxième étape, composée d'ateliers thématiques, était ouverte à tous : partenaires des collectivités, acteurs économiques et agricoles, associations et citoyens volontaires. Ces ateliers ont travaillé sur les thèmes suivants : production et économie d'énergie, production et consommation responsables, mobilité et transports, aménagement du territoire et bâtiments. Commencés en décembre 2010, les ateliers thématiques s'achèveront en février 2011. Les propositions recueillies composeront le Livre Blanc du Plan Climat.

La dernière étape (voir page 4) se déroulera en mars 2010. Les citoyens du Pays Yon et Vie sont invités par le Syndicat Mixte à participer à des groupes de discussion, les "focus groups". En deux séances, les participants valideront le niveau d'acceptabilité des propositions d'actions issues des ateliers.

Et ensuite ?

A la suite de cette démarche de consultation, un comité d'experts sélectionnera les solutions les plus efficaces et les mieux adaptées au territoire. Le Syndicat Mixte réalisera des fiches-actions qui composeront le programme de lutte contre le changement climatique. Un forum de synthèse clôturera ce processus de coproduction.

Transports, logement, alimentation, consommation de biens et de services...

S'engager ensemble, au quotidien, contre le

Transports

Les transports constituent le premier poste des émissions de CO2 en France, avec 34%, comme sur le territoire du Pays Yon et Vie, où ce secteur atteint 49%. Les déplacements en voiture en sont les principaux responsables. L'écart de 15% avec le bilan national est dû à différentes spécificités territoriales propres à notre territoire.

Le Pays est en effet un vaste territoire caractérisé par un étalement de l'urbanisation qui nécessite des besoins importants de déplacements, le réseau routier étant la principale connexion entre les villes. Les émissions liées à la construction de routes sont intégrées dans ce pourcentage. Elles représentent environ 3,5% des émissions de CO2.

Depuis les années 1960, la tendance au tout-automobile a fortement privilégié les infrastructures routières. Pourtant, d'un point de vue économique, il n'est pas rentable pour le citoyen d'utiliser une voiture en ville. L'ADEME estime qu'une petite citadine coûte 4 500 € par an. Si la voiture occupe une telle place dans notre quotidien, c'est que ses avantages demeurent indéniables : rapidité, autonomie et souplesse.



Pour inverser la tendance, les solutions restent à construire. Des pistes de solutions ont émergé des premiers travaux en concertation. Le développement des transports en commun, bien qu'il constitue une priorité, ne suffira pas à réduire significativement les déplacements en voiture. Il sera sans doute nécessaire de repenser l'usage de celle-ci, en développant par exemple le covoiturage et l'autopartage (mise à disposition en libre service d'une flotte de véhicules). Ces deux outils permettent de diminuer le nombre de véhicules

sur la route et les embouteillages autour des villes, et par conséquent les émissions de CO2.

1 > Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

Energie

Notre modèle de consommation est fondé sur le recours aux énergies fossiles, en particulier le pétrole et le gaz naturel. Deux problématiques découlent de cette dépendance. D'une part, ces consommations génèrent des émissions de GES qui aggravent le changement climatique. D'autre part, l'épuisement à venir du pétrole et du gaz renchérit le coût de ces énergies et nous oblige à anticiper la mutation de l'après pétrole.

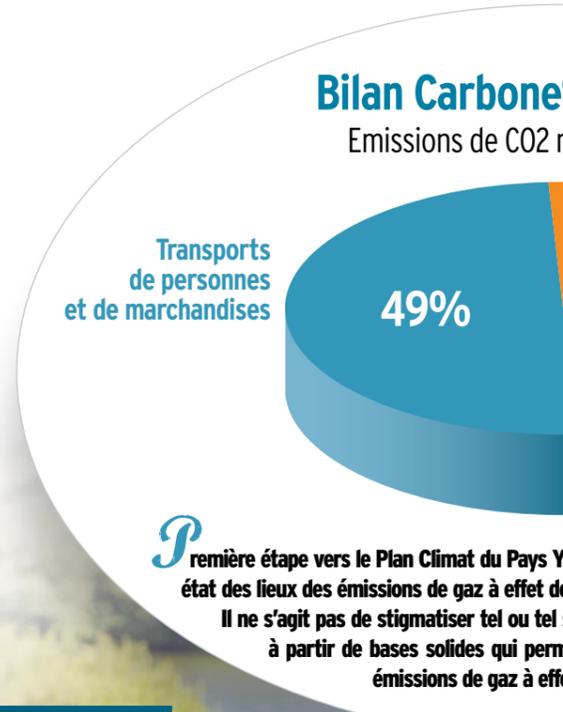
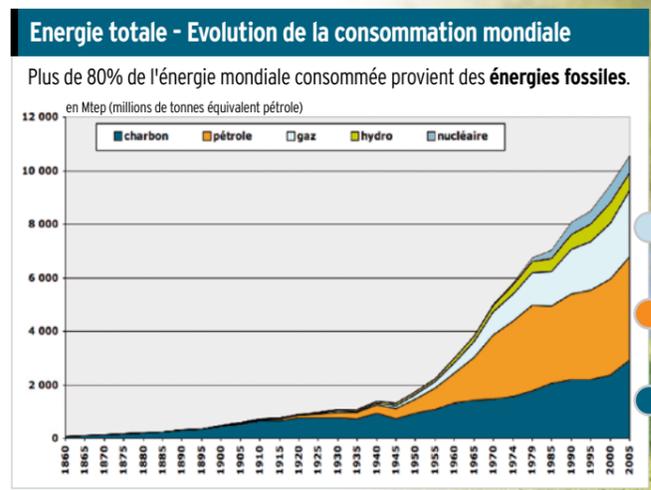
L'Union Européenne a adopté à la fin de l'année 2007 le paquet "énergie climat" qui prévoit d'atteindre, pour 2020, trois objectifs complémentaires :

- > réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- > réduire de 20% les consommations d'énergie,
- > atteindre une proportion de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale.

La France, du fait de ses caractéristiques géophysiques, s'est vu attribuer un objectif de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2020 (en partant de 6,6% en 2007). Celles-ci doivent donc intégrer tous les espaces et

tous les secteurs possibles, dans les zones urbaines autant que rurales.

Pour atteindre l'objectif "Facteur 4" (division par 4 des émissions de CO2 d'ici 2050), le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie doit non seulement promouvoir d'importantes économies d'énergie sur son territoire, mais aussi accélérer le développement considérable des énergies renouvelables.



Entretien



Bruno REBELLE
 Directeur de Synergie, agence de conseil en développement durable, expert en stratégies de développement durable

Bruno Rebelle, vous accompagnez le Syndicat mixte du Pays Yon et Vie dans la démarche de construction de son Plan Climat. Après avoir travaillé avec des villes comme Bordeaux, Brest, des régions comme la Bourgogne ou la Picardie, des entreprises multinationales, des ONG et de nombreux pays étrangers, quel regard posez-vous sur le Pays Yon et Vie ?

"Nous sommes ici sur un territoire très étendu, semi-rural et semi-urbain, avec une ville-centre, La Roche-sur-Yon, entourée d'espaces agricoles et naturels, et 22 communes, de 600 à 7 600 habitants, insérées dans un paysage à dominante rurale. La qualité de cet environnement a su, et continue, de séduire de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. Sa configuration engendre nécessairement des besoins en déplacement supérieurs à ce qu'on peut observer sur d'autres territoires. Les habitations, très majoritairement individuelles, les activités économiques et l'agriculture constituent, avec les transports, les secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre, comme l'a confirmé le Bilan Carbone."

Comment le futur Plan Climat peut-il contribuer à réduire ces émissions de gaz à effet de serre ?

"Ici comme ailleurs, des changements de comportement sont nécessaires pour participer à l'effort collectif en vue de limiter le réchauffement climatique à 2°C en 2050. J'ai d'ores et déjà pu constater que les acteurs du Pays Yon et Vie étaient prêts à agir, individuellement et collectivement, pour ce formidable défi. Les élus du Pays Yon et Vie, le président Auxiette, et les maires que j'ai rencontrés ont pris conscience, avant les lois Grenelle de l'Environnement, de la nécessité d'engager le Pays, avec les acteurs du territoire, dans cette démarche. Cette volonté est un préalable indispensable pour construire, ensemble, un ambitieux programme d'actions concrètes de réduction des émissions de CO2."

Concrètement, le Plan Climat va donc proposer des actions qui concernent chacun d'entre nous et qui permettent de diminuer les émissions de CO2 ?

"Après les premiers ateliers que nous avons réunis, je suis confiant dans la capacité de la société civile



Le changement climatique

Bâtiments

Les bâtiments sont responsables, en France, de près de 25% des émissions de GES. Les Français passent en effet 22 heures par jour, en moyenne, dans un espace bâti. Ce secteur regroupe les logements, les bâtiments industriels et les bâtiments tertiaires (commerces, banques, hôpitaux...) et englobe aussi bien leur construction que leur utilisation. Cette dernière représente de très loin la part la plus importante (plus de 90% du total) des émissions

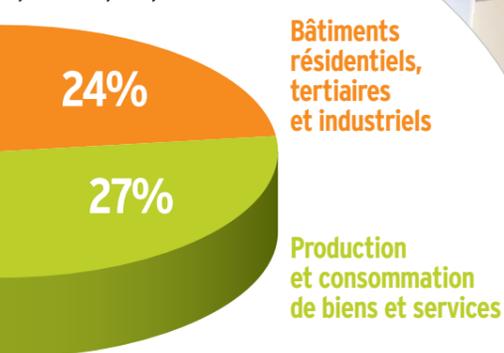
Les bâtiments du Pays Yon et Vie sont à l'origine de 24% de ses émissions de CO2. Au sein de ce poste, les logements représentent 50% des émissions totales, les bâtiments industriels 30% et les bâtiments tertiaires 20%.

Parmi les priorités identifiées au cours des premières réunions de concertation figure un plan de rénovation des bâtiments, notamment du bâti ancien prépondérant sur le territoire au niveau des logements. Objectif : limiter les gaspillages énergétiques. Aujourd'hui, les techniques et technologies sont connues et maîtrisées. Ce sont les modalités facilitant leur déploiement massif qui font défaut. C'est donc une transition accélérée vers un parc bâti plus économe que doit soutenir la stratégie du Plan Climat. Au-delà des évolutions techniques, il est également essentiel de promouvoir un usage performant des bâtiments afin que les habitants exploitent pleinement le potentiel d'efficacité énergétique de ces constructions.

1 > GES : Gaz à Effet de Serre

Bilan Carbone® du territoire

réparties par poste



Maison éco-performante du Pays des Herbiers

Yon et Vie, le Bilan Carbone® du territoire est un poste à forte empreinte carbone engendrée par les activités du Pays. Ce secteur, mais bien de définir les actions à mettre en œuvre pour permettre de diminuer de 75% ces émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Biens et services

La production et la consommation de biens et de services représentent, en France, un quart des émissions de gaz à effet de serre. Selon le dernier rapport de l'association Global Footprint Network, l'empreinte écologique globale de la France a augmenté de 22 % en dix ans. Si la population mondiale adoptait le mode de vie français actuel, il lui faudrait recourir à un minimum de 2,7 planètes pour répondre à ses besoins (voir encadré).

Les ressources naturelles sont au bord de l'épuisement et nous produisons plus de déchets que la Terre ne peut en absorber. Conséquences : déforestation, perte de terres arables, surexploitation des ressources marines, perturbation du climat... Sur le plan social, les inégalités s'accroissent en-



tre les riches et les pauvres (de même qu'entre les pays riches et les pays pauvres). Plus de 30% des produits alimentaires mondiaux sont jetés et donc totalement gaspillés.

Sur le territoire du Pays Yon et Vie, ce poste atteint 27% du Bilan Carbone®. Il intègre nos consommations alimentaires et non alimentaires (tourisme, ameublement, cosmétiques, textiles, énergies...), matérielles et non matérielles (transports, services de proximité...), ainsi que les émissions dues à l'agriculture, à l'industrie et aux déchets produits.

Les collectivités, dont le Syndicat Mixte, se doivent d'accompagner la nécessaire évolution des comportements vers l'invention d'une société plus

sobre, fondée sur la coopération. C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de pistes d'actions ont été soulevées lors des premières réunions de concertation : encourager les échanges commerciaux de proximité, favoriser un bon niveau d'information sur les enjeux environnementaux, proposer un programme mutualisé d'engagement, sensibiliser et former aux comportements consommateurs responsables... La richesse des contributions devrait aboutir à l'élaboration de solutions concrètes et concertées, finalisée par le focus group (voir ci-contre).

de ce territoire, les citoyens, les acteurs économiques, les associations... à imaginer, aux côtés des collectivités territoriales, le Pays Yon et Vie en 2050, ayant réussi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 75% (le fameux Facteur 4). Le développement des énergies renouvelables, des transports collectifs, des déplacements doux, des villes plus économes en énergie, en consommation d'espace, en production de déchets, des espaces agricoles et naturels préservés, une production et une consommation responsables, un habitat confortable, respectueux de l'environnement, et propice à une meilleure cohésion sociale : telles sont les pistes sur lesquelles nous travaillons, avec vous."

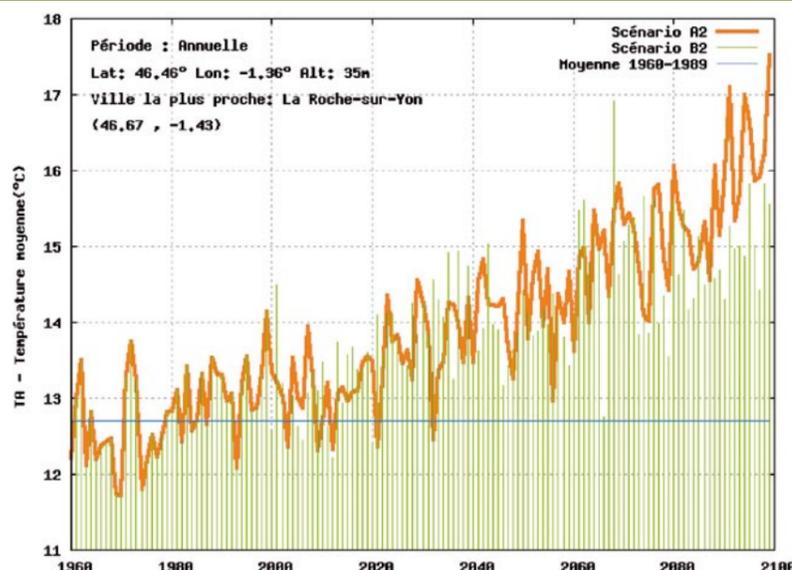
Les scientifiques assurent que les effets du changement climatique sont déjà perceptibles, est-ce le cas sur le Pays Yon et Vie ?

Le changement climatique va impacter les températures moyennes de l'atmosphère, mais aussi des mers. Ces modifications auront des conséquences

sur la disponibilité en eau et provoqueront une hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (tempêtes, submersion marine, canicules, etc.)

Afin de préparer au mieux les concertations, nous avons réalisé des recherches sur les impacts du changement climatique sur le Pays. On observe notamment une hausse de la température moyenne annuelle relevée par Météo France entre 1960 et 2010. De plus, les scientifiques sont aujourd'hui certains que cette hausse de la température atteindra, à minima, 2°C en 2100. Il est donc nécessaire de, parallèlement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, mettre en place des actions d'adaptation du territoire au changement climatique, même contenu dans la limite des 2°C. Il peut s'agir, par exemple, de renforcer les digues, de verdifier les villes pour les rafraîchir ou encore, en matière d'agriculture, de privilégier les espèces locales qui s'adapteront mieux aux dérèglements du climat.

Evolution de la température moyenne annuelle du Pays Yon et Vie entre 1960 et 2100



Source : site de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement climatique (ONERC)